COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
Vals d'Aix et Isable

DE2026_1709_9B

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six, à 20 heures 00,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de GOFFOZ Alain (CCVAI), en session ordinaire.
Date de convocation : 10 septembre 2026

PRESENTS :
BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) LAFAURIE Lucie (CCVAI) MARIN Justine (CCVAI) MOREAU Olivier (CCVAI) FOREST Jean-Michel (CCVAI) SIMON Guy (CCVAI) VEILLAS Vincent (CCVAI) MIGNERY Stéphane (CCVAI) DUBOST Marie-Paule (CCVAI) DALLIERE Julien (CCVAI) LAVAL Benoït (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI) VAGINAY Ludovic (CCVAI) FIZET Marie (CCVAI)

ABSENTS :
DALLERY Bernadette (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS :
PALLANCHE Brigitte (CCVAI) représentée par GOFFOZ Alain (CCVAI) LOCQUET Philippe (CCVAI) représenté par LELEU Pascal (CCVAI) FAUSSURIER Martine (CCVAI) représentée par FOREST Jean-Michel (CCVAI) JUNET Yannick (CCVAI) représenté par BOUTTET Ludovic (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Adoption des nouveaux statuts de Roannaise de l'Eau - Application au 1er novembre 2026

Date de transmission de l'acte: 23/09/2026
Date de reception de l'AR: 23/09/2026
042-244200614-DE2026_1709_9B-DE
AGEDI

Annule et remplace DE2026_1709_09

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5212-7-1,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°42-2026-04-08-00008, n°69-2026-03-23-00005, n°71-2026-03-13-00002 portant modification des statuts du syndicat mixte Roannaise de l'Eau

Vu le projet de nouveaux statuts de la Roannaise de l'Eau, présenté en annexe,

CONSIDÉRANT la volonté de Roannaise de l'eau d'obtenir la reconnaissance de sa qualité d'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), et que cette reconnaissance doit être expressément mentionnée dans ses statuts,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

Article 1 – Approbation des nouveaux statuts Le Conseil communautaire approuve les nouveaux statuts de Roannaise de l'Eau, tels que présentés en annexe de la présente délibération.

Article 2 – Date d'effet Les modifications des statuts s'appliqueront à compter du 1er novembre 2026.

Article 3 – Publication et transmission La présente délibération sera publiée et notifiée à Roannaise de l'Eau, à la préfecture, et aux services concernés.

Article 4 – Exécution Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 17/09/2026

Le Président,
GOFFOZ Alain (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALS D'AIX ET ISABLE LOIRE

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 23 09 26
et de la publication le : 23 09 26
Le Président,

Date de transmission de l'acte: 23/09/2026
Date de reception de l'AR: 23/09/2026
042-244200614-DE2026_1709_9B-DE
AGEDI